

Thèmes	Réhabilitation / Participation des habitants / Jardins familiaux
Action	Réhabilitation des espaces extérieurs d'un îlot
Concepteurs	Contrat de Ville de Rennes et Service des jardins de la Ville de Rennes
Financier	Contrat de Ville de Rennes et Ville de Rennes
Public visé	Les habitants de l'îlot Camus – Widor – Gros Chêne
Dates	Novembre 1997 à mai 1999

### ***Les objectifs***

- Donner aux habitants la fierté d'habiter cet îlot (valoriser son image, l'identifier, le sortir de l'anonymat)
- Favoriser la convivialité
- Favoriser l'appropriation de l'espace par les habitants
- Faire que le cadre de vie devienne lieu de vie



### ***Le contexte et les origines***

L'îlot Camus – Widor – Gros Chêne comprenait : un espace sablé patatoïde (terrain délaissé, non aménagé) encadré de gazons plantés, de quelques arbres et massifs d'arbustes. Des bancs en périphérie de l'espace sablé, une structure de jeu et un bac à sable au centre. Cœur d'îlot formant grossièrement un triangle de 9100 m<sup>2</sup> bordé sur deux côtés de barre R + 4 (170 logements sur 4 étages) et d'une tour R + 9 (48 logements sur 9 étages).

### ***La méthode appliquée***

La méthode appliquée pour mener ce projet a été la suivante :

- 1- Organiser une concertation poussée (l'année d'échanges impliquant habitants, comités de quartier, élus, antenne Contrat de Ville, services techniques).
- 2- Entreprenre une démarche pédagogique (présentation du travail réalisé en Aquitaine par l'association « les jardins d'aujourd'hui » par son directeur Eric Predine)
- 3- Ne retenir une idée que si les habitants se la sont appropriée
- 4- Traiter les problèmes séparément les uns des autres (exemple des séchoirs à linge : une réunion spécifique avec les utilisatrices, très contestataire au départ, a permis de cerner leurs besoins et de libérer de l'espace pour des jardins à cultiver).
- 5- Expérimenter (l'espace de jardinage collectif a été mis à l'essai pendant l'année de concertation et d'étude afin de vérifier la capacité des habitants à le pérenniser).

- 6- Mise en synergie : les habitants, inexpérimentés, ont été mis en contact avec l'association « Jardins d'Aujourd'hui » pour recevoir des conseils, avec le comité de quartier pour trouver un local de stockage du matériel.
- 7- Stratégie de « faire d'abord, régler les problèmes ensuite » : le partage du site entre trois propriétaires (ville, OPHLM, OPAC) aurait pu être une raison suffisante pour ne toucher à rien. De même le jardinage collectif a démarré avec le soutien matériel de la ville sans association déclarée et donc sans convention de mise à disposition des terrains.

Les travaux menés en régie se sont déroulés de septembre 1998 à mai 1999 pour un montant total de 1 757 MF TTC (dont 18 600 pour soutenir le lancement de l'activité jardinage).

## **Les résultats :**

---

- 1- Transformation de l'espace vert en jardin par la matérialisation physique de ses limites (clôtures, haies, portillons). Il devient le jardin « particulier » des trois immeubles. Ainsi que par la recomposition des tracés et des espaces (par exemple présence de plates-bandes rappelant le jardin botanique).
- 2- Réintroduction d'éléments végétaux qui avaient disparu du paysage des grands ensembles : plantes potagères, haies fruitières, arbres fruitiers, espace de culture.
- 3- Marquage fort des entrées sur les voies périphériques Le jardin n'est pas derrière les immeubles, il commence par la rue.
- 4- Multiplication des usages : jeux pour les petits, pour les préadolescents, espaces libres pour les jeux de boules, de palet, le pique nique, maintien d'une partie des séchoirs à linge, espaces à cultiver.
- 5- Création d'une association d'habitant, « Graine de rire », dont les deux buts sont la gestion des parcelles individuelles et l'animation de l'îlot.

Beaucoup plus et mieux fréquenté, ce jardin a été baptisé par les habitants « jardin du bonheur ». L'activité jardinage a conduit à la création d'une association « Graine de Rire » qui cultive aujourd'hui 27 parcelles sur 450 m<sup>2</sup> (le potentiel global est 900m<sup>2</sup>). Les parcelles sont attribuées pour une durée d'un an et le règlement intérieur de l'association proscrit l'usage de pesticides.

Ce projet a également obtenu le prix de l'aménagement urbain en 2001, dans la catégorie des communes de plus de 50000 habitants, décerné par l'association des maires de France.

## **Contacts**

---

Contrat de Ville de Rennes  
 Claude Schopp, chef de projet  
 3, bd Emmanuel Mounier  
 35700 RENNES

Tel : 02 23 21 10 50  
 Email : [cdv.maurepas@wanadoo.fr](mailto:cdv.maurepas@wanadoo.fr)

Association « les jardins d'aujourd'hui » :  
 Tel : 05 57 46 04 37

[ljda@jardinons.com](mailto:ljda@jardinons.com)

<http://pro.nordnet.fr/jardinons/reseau-sudouest/sudouestpresentation.htm>

